MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

SECRETARIAT GENERAL

---

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

---

PRESIDENCE

BURKINA FASO
*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons.*

*Ouagadougou, le* 15 OCT 2026

N° 2026-000301/MESRI/SG/UJKZ/P

# *COMMUNIQUE*

***Relatif à la réception, à titre exceptionnel, des dossiers de demande de réinscription en master 2***

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants qu'il est ouvert, à titre exceptionnel, une session de dépôt des dossiers de réinscription en **master 2 (M2)** pour raison de suspension, d'abandon, de soutenance ou de non-respect des délais de réinscription, et ce, **au titre de l'année académique 2026-2027.**

## 1. PERIODE DE DEPOT

Les dossiers seront reçus sur Campusfaso du **16 octobre au 1er décembre 2026**, délai de rigueur.

## 2. COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- des photocopies légalisées des relevés de notes de tous les semestres antérieurs validés du cycle de master (S1 à S3) ;
- une photocopie simple de la dernière attestation d'inscription ;
- une photocopie des quittances de frais d'inscription administrative ;
- une photocopie des quittances des frais de formation soldés ; ;
- une autorisation de dépôt du mémoire signée par le directeur de mémoire et le chef de département, **(Obligatoire)** ;
- une quittance de paiement des frais d'examen de dossier d'un montant de quinze mille cinq cent (15 500) F CFA payable sur la plateforme Campusfaso (**obligatoire**).

**Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.**

## 3. SOUMISSION DES DOSSIERS DE REINSCRIPTION

La **soumission** des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (https://www.campusfaso.bf/formations/candidature) du **16 octobre au 1er décembre 2026 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : https://www.campusfaso.bf dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

Les résultats définitifs seront communiqués à l'issue de l'examen des dossiers sur Campusfaso et les canaux habituels de communication de l'Université Joseph KI-ZERBO.

**NB** :

- Cette session concerne tout étudiant en situation irrégulière ayant une interruption d'inscription d'au moins une (1) année académique et disposant de relevés de notes ;
- Sont également concernés les étudiants régulièrement inscrits au titre de l'année académique 2025-2026 et qui ne pourraient pas soutenir leur mémoire au plus tard le 31 décembre 2026.

Remarques **importantes :**

- Les demandes de réinscription en première année de master recherche ou professionnel ne sont pas recevables, l'accès au cycle se fait sur recrutement.
- Les étudiants dont les dossiers sont retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et/ou de formation dans le délai prévu par la scolarité sous peine de nullité de leur autorisation.

**4. TRAITEMENT**

Les demandes feront l'objet d'un examen exclusivement à l'échelle des établissements. A l'issue de cette phase, chaque établissement dressera, pour transmission à la Vice-Présidence chargée des Enseignements, des Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation (VP-EIP), les listes des candidats retenus au plus tard le **10 décembre 2026**.

Par ailleurs, les versions électroniques des listes sous format Excel devront être transmises à la DAOI, de préférence avant la version papier, suivant un canevas qui sera communiqué aux chefs de scolarité.

Le Président sait pouvoir compter sur la bonne collaboration de tous.

***Ampliations*** :
- SG
- VP-EIP (DEI, DSI, DAOI)
- AC
- UFR, Instituts, CU
- Large diffusion

P. le Président et par délégation,
le Vice-Président chargé des Enseignements, des Innovations pédagogiques et de la Professionnalisatio

Université Joseph KI-ZERBO ★ Vice-Président chargé des Ens. des Innov. Péd. et de la Prof. ★

**Pr Balé BAYALA**
*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*